

Rédiger le CDDU des intermittents du spectacle



17 février 2022

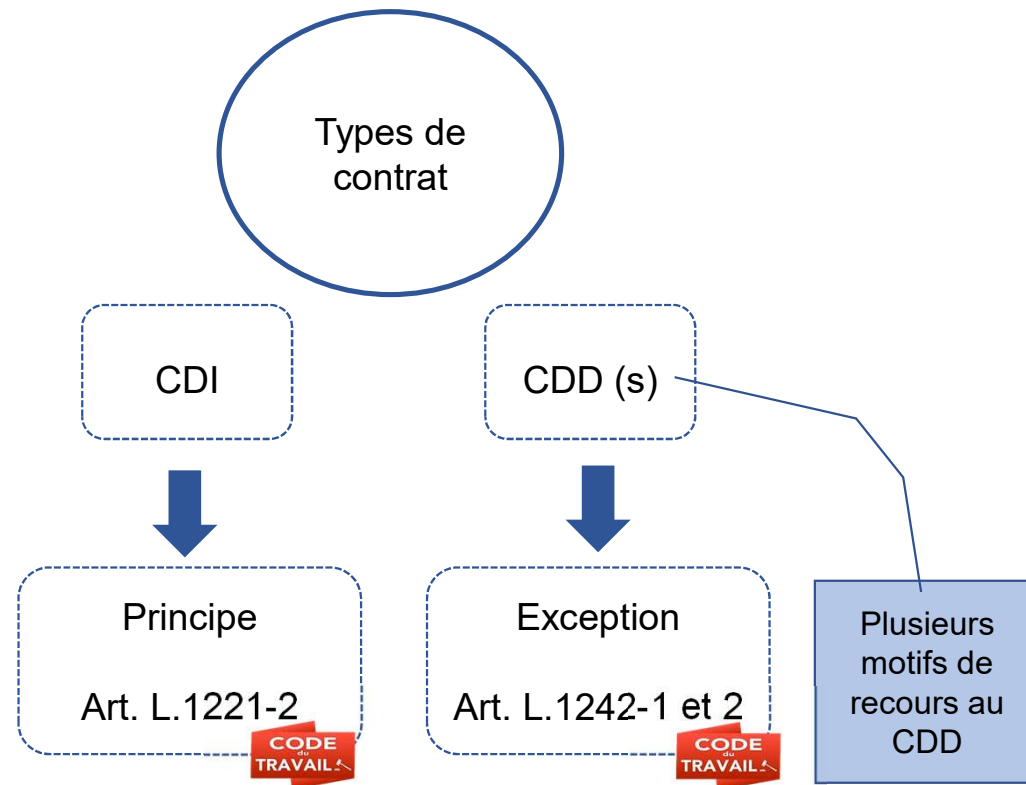
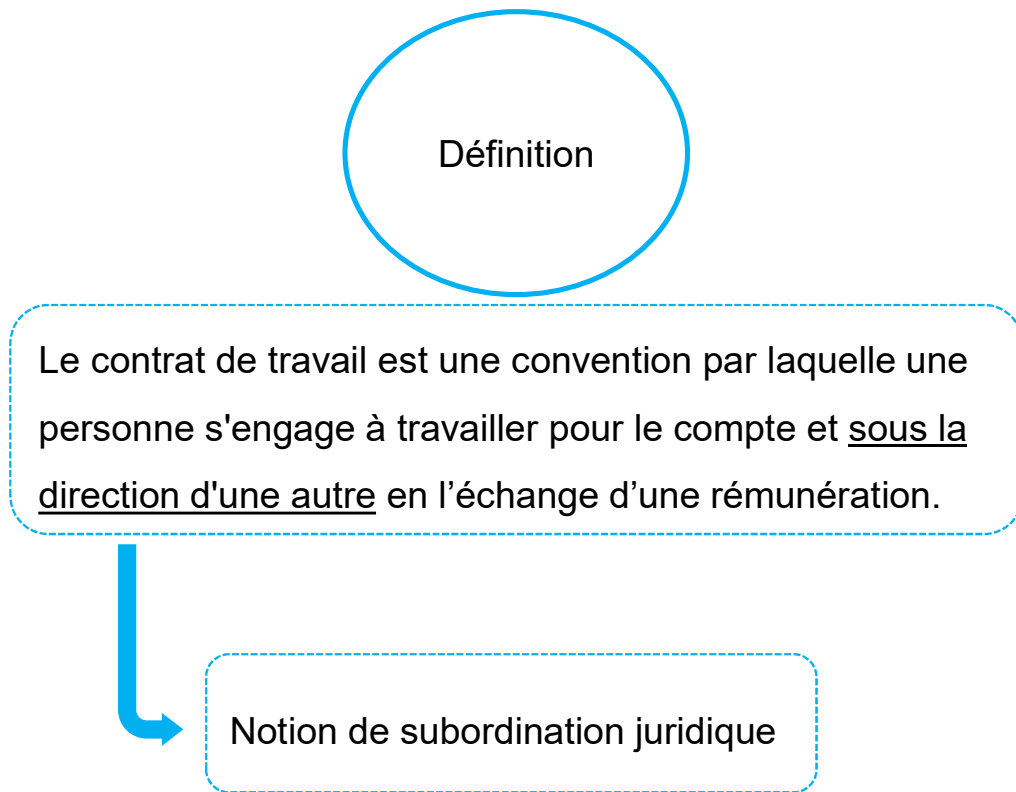


PLAN

- **Rappels sur le contrat de travail et le CDDU**
- **CDDU : rédaction en pratique**
 - Pourquoi un écrit ?
 - Comment rédiger ?
 - Exemple



Rappels : fondamentaux sur les contrats de travail



Rappels : les principaux motifs de recours aux CDD

Remplacement d'un salarié momentanément absent

L.1242-2 1°

Accroissement temporaire d'activité

L.1242-2 2°

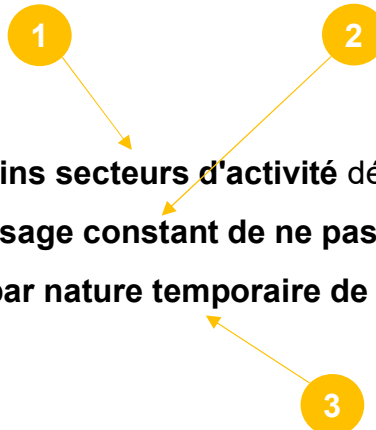
Emplois saisonniers et contrats d'usage (CDDU)

L.1242-2 3°

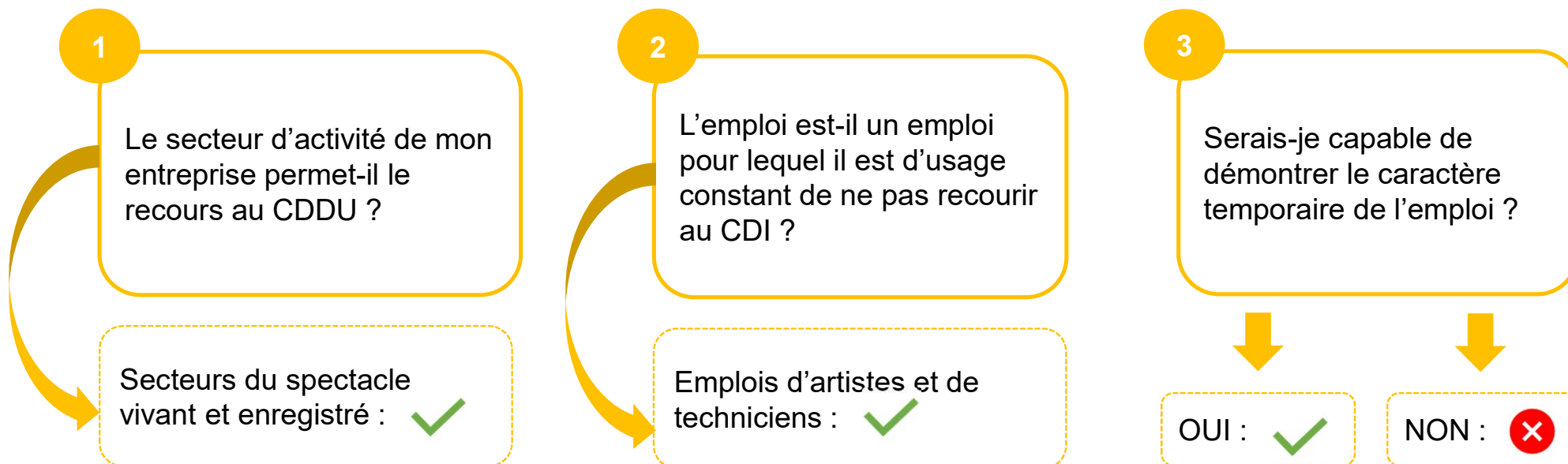
L'article L.1242-2 3°

→ 3 conditions à remplir

Emplois pour lesquels, **dans certains secteurs d'activité** définis par décret ou par convention ou accord collectif de travail étendu, il est **d'usage constant de ne pas recourir au CDI** en raison de la nature de l'activité exercée et du **caractère par nature temporaire de ces emplois**.



CDDU : conditions de recours



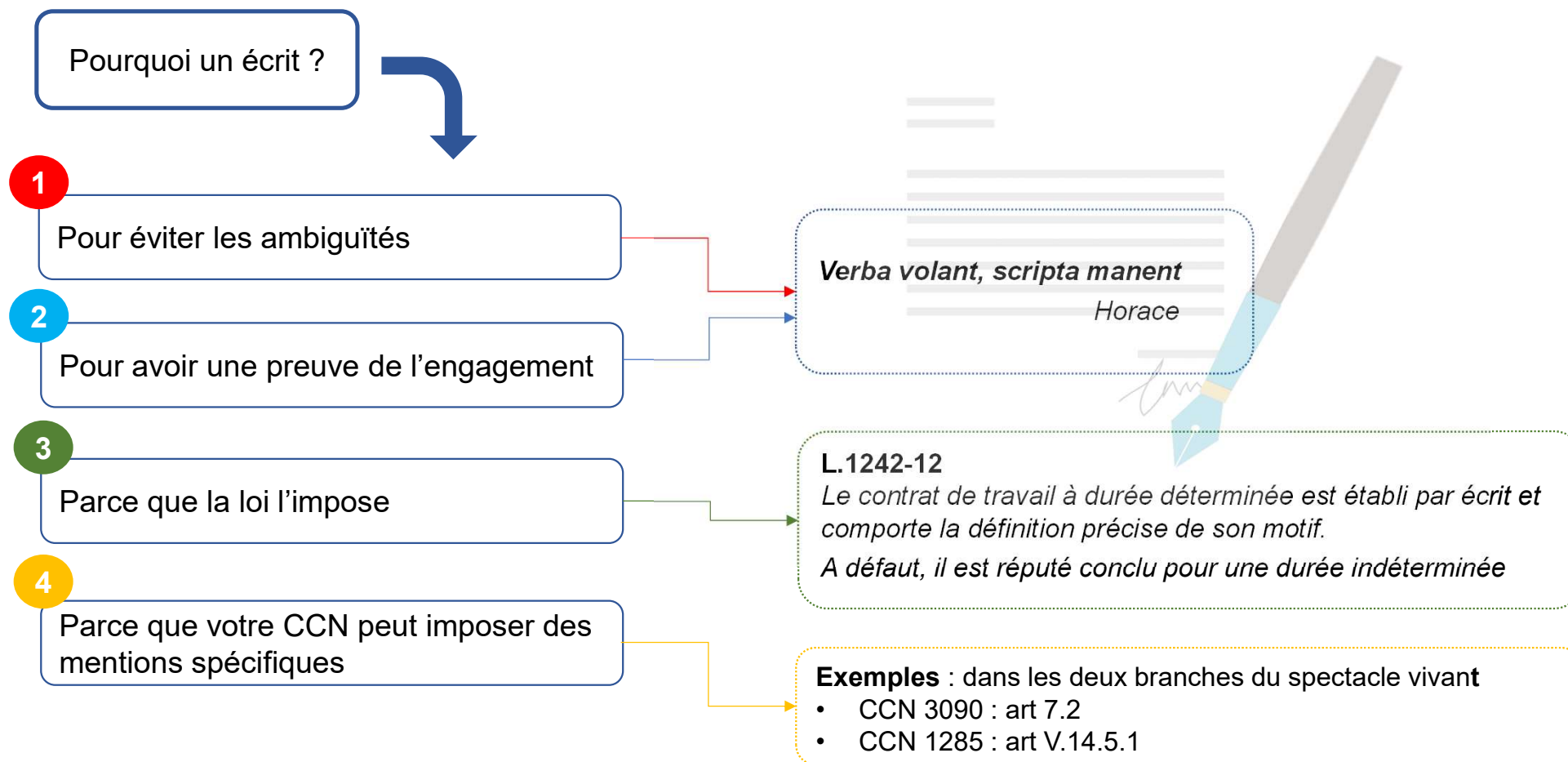


PLAN

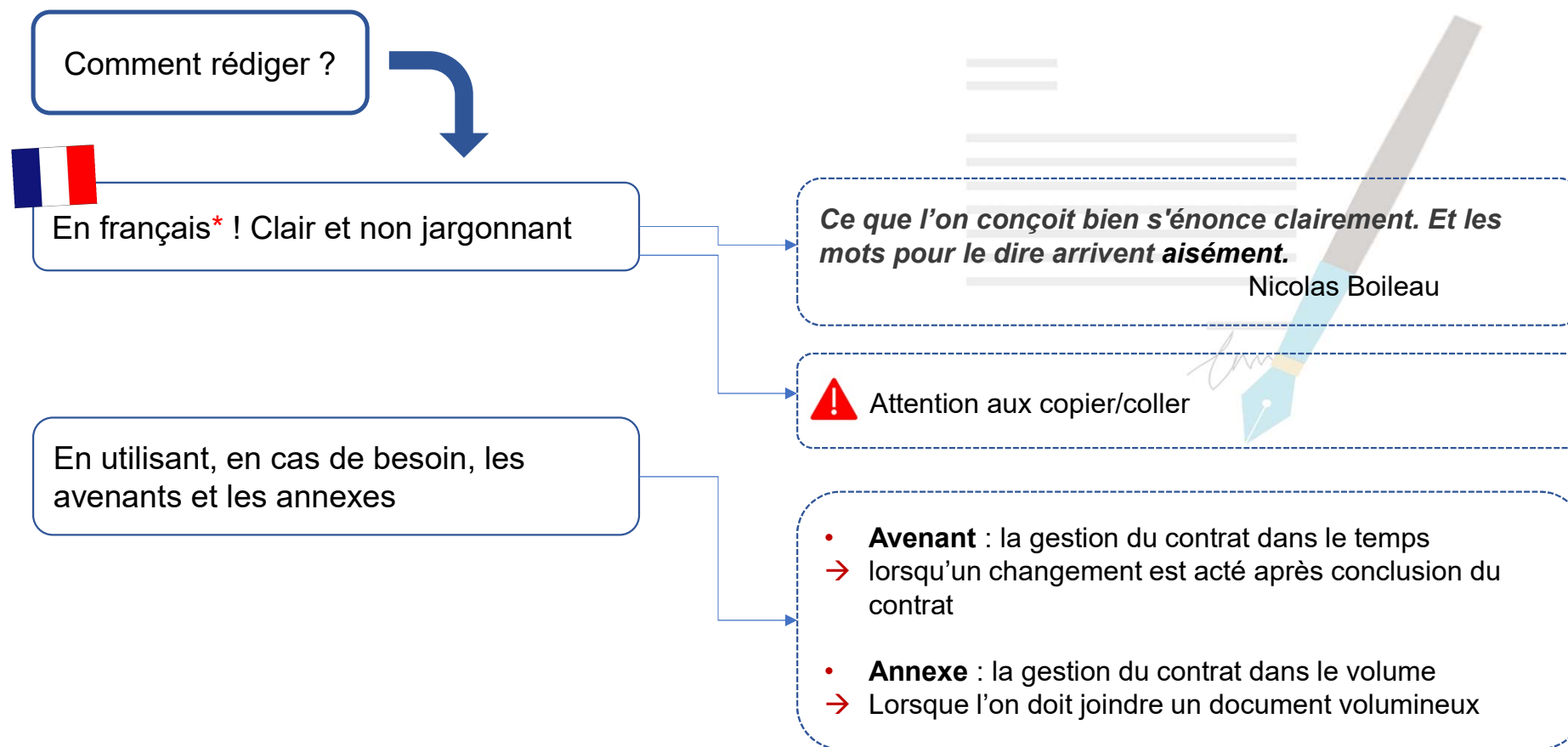
- Rappels sur le contrat de travail et le CDDU
- **CDDU : rédaction en pratique**
 - Pourquoi un écrit ?
 - Comment rédiger ?
 - Exemple



CDDU : la rédaction en pratique



CDDU : la rédaction en pratique



*A la demande du salarié, le contrat peut être traduit dans une autre langue



CDDU : la rédaction en pratique

Les mentions
obligatoires
prévues par la loi



Le CDD comporte notamment :

1° Le nom et la qualification professionnelle de la personne remplacée lorsqu'il est conclu *pour un motif de remplacement d'un salarié momentanément absent*

CDDU → mention sans objet

2° La date du terme et, le cas échéant, une clause de renouvellement lorsqu'il comporte un terme précis ;

Date de fin du contrat
ou
Durée minimale

3° La durée minimale pour laquelle il est conclu lorsqu'il ne comporte pas de terme précis ;

4° La désignation du poste de travail en précisant, le cas échéant, si celui-ci figure sur la liste des postes de travail présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité des salariés (...), la désignation de l'emploi occupé ou, lorsque le contrat est conclu pour assurer un complément de formation professionnelle au salarié (...), la désignation de la nature des activités auxquelles participe le salarié dans l'entreprise ;

Emploi

5° L'intitulé de la convention collective applicable ;

CCN

6° La durée de la période d'essai éventuellement prévue ;

7° Le montant de la rémunération et de ses différentes composantes, y compris les primes et accessoires de salaire s'il en existe ;

Rémunération

8° Le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire ainsi que, le cas échéant, ceux de l'organisme de prévoyance.

Référence à Audiens retraite

CDDU : la rédaction en pratique

Les conventions collectives qui prévoient des mentions spécifiques

Entreprises artistiques et culturelles

Article V.14.5.1

Spectacle vivant privé

Article 7.2

Prestataires techniques

Article 4.3.2

Radiodiffusion

Article 4.4 de l'accord du 29 nov 2007

Production audiovisuelle

Article V.2.2

Production cinématographique

Article 14

Cinéma d'animation

Article 18.2

Chaînes thématiques

Article 3.2.1 de l'avenant n° 4 du 19 juin 2017





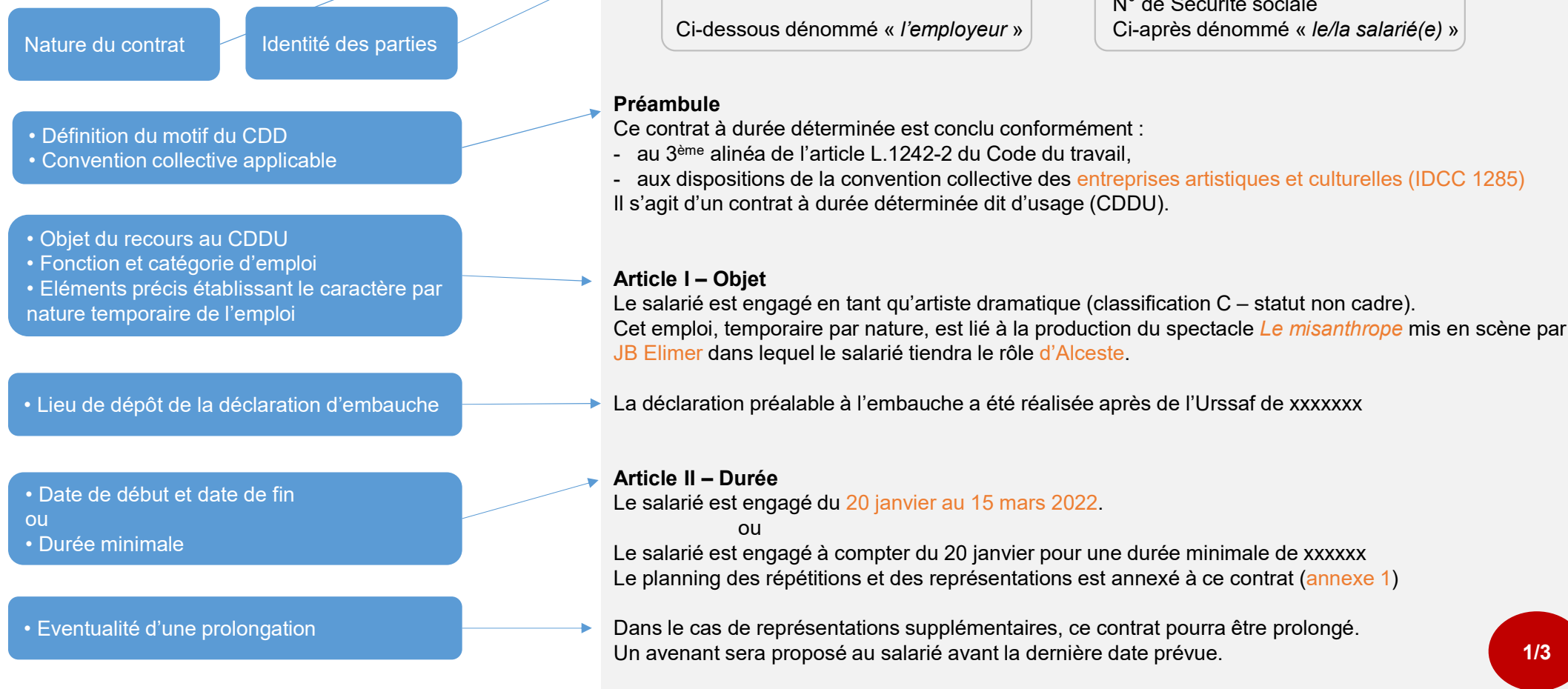
PLAN

- Rappels sur le contrat de travail et le CDDU
- CDDU : rédaction en pratique
 - Pourquoi un écrit ?
 - Comment rédiger ?
 - **Exemple**



CDDU : la rédaction en pratique

→ Exemple d'un artiste dramatique recruté par une entreprise EAC



CDDU : la rédaction en pratique

→ Exemple d'un artiste dramatique recruté par une entreprise EAC

• Montant de la rémunération

• Référence de l'affiliation aux organismes de protection sociale
• Nom et adresse de l'institution de retraite complémentaire

• Lieu de travail

Obligation d'être à jour de son suivi médical

Bon sens mais toujours bon à rappeler

Règles à poser par l'employeur

+ DFS : voir dernière page

Article III – Rémunération

L'employeur versera au salarié :

- Un cachet de 250 € brut par représentation,
- Un cachet de 130 € brut par service de répétition

Article IV – Protection sociale

L'employeur est affilié et cotisera à l'ensemble des organismes sociaux spécifiques au secteur du spectacle dont la caisse des Congés spectacles (n°...). Les cotisations de retraite complémentaire et de prévoyance seront versées auprès du groupe Audiens 74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves.

Article V – Lieu de travail

Les répétitions et les représentations seront assurées au théâtre du Marais (11 rue de Sévigné 75004 Paris).

Article VI – Suivi de la santé au travail

Le salarié présentera à l'employeur son attestation de visite et d'information effectuée auprès de Thalie santé. Cette attestation devra être valide pour la période d'engagement prévue à ce contrat.

Article VII – Règlement intérieur et directives

Le salarié s'engage à respecter l'ensemble des règles de vie applicables dans les lieux où il sera amené à travailler. Il se conformera en outre aux instructions données par l'employeur ou son représentant.

Dans le cadre spécifique du spectacle objet de son engagement, le salarié s'engage :

- à être ponctuel aux répétitions et à respecter les directives données par le metteur en scène,
- à se trouver sur le lieu des représentations au minimum une heure avant le début du spectacle

Article VIII – Frais professionnels

Le salarié n'engagera de frais professionnels qu'après accord de l'employeur et selon les modalités prévues par l'entreprise.

CDDU : la rédaction en pratique

→ Exemple d'un artiste dramatique recruté par une entreprise EAC

Exemple

Article IX – Clause publicitaire

Le salarié autorise sans réserve l'employeur à exploiter son image dans le cadre notamment de reportages photographiques dans le cadre du spectacle. Aucune revendication ne sera faite quant à cette utilisation.

Le salarié participera à la promotion du spectacle. Il accepte de participer aux interviews, à se déplacer auprès des médias et à effectuer des répétitions dans le cadre de captations promotionnelles. Il est entendu qu'aucune rémunération ne sera due pour ces participations.

Article X – Absence - Maladie

En cas de maladie le salarié est tenu de prévenir l'employeur dans un délai de 24 heures en précisant la durée probable de son absence et de transmettre le certificat médical justifiant de cet arrêt.

Article XI – Propriété intellectuelle

Préciser – le cas échéant

Article XII – Exécution du contrat - litiges

Le salarié s'engage à exécuter ce contrat de bonne foi.

En cas de contestation, les parties s'engagent à privilégier la voie de la conciliation amiable, éventuellement en présence de leurs conseils respectifs. A défaut d'accord amiable, les parties font attribution de juridiction aux tribunaux compétents de xxxxx.

CDD à remettre au plus tard dans les 2 jours suivant l'embauche

Fait à xxxxx le 20 janvier 2022

Pour l'employeur, son représentant

SIGNATURES

Le salarié

Nb : Les trois vignettes présentées sont un exemple de contrat. Il convient de vérifier les spécificités de la convention collective applicable.

Déduction forfaitaire spécifique : Exemple de courrier

A propos des salariés pour lesquels un abattement d'assiette est possible

A défaut d'accord collectif → l'employeur doit recueillir l'accord de son salarié

Cet accord doit être sur un document distinct du contrat de travail et préciser les conséquences pour ses droits sociaux

Entreprise
Siret
Adresse
...

Salarié
Mme, M...
adresse
...

le ... 2022

Objet : Déduction Forfaitaire Spécifique

Madame, Monsieur,

L'emploi pour lequel vous êtes recruté dans notre entreprise fait partie des emplois pour lesquels un abattement pour frais professionnels est possible.

L'application de cet abattement sur certaines assiettes de cotisations sociales a pour conséquences de minorer les droits sociaux, notamment les droits à la retraite ainsi que les droits aux indemnités de Sécurité sociale et, le cas échéant, les droits à prévoyance complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir nous retourner ce courrier avec votre choix ci-dessous.

Cordialement

J'ai pris connaissance de ce courrier, en conséquence :

- J'accepte l'application de l'abattement pour l'année 2022
- Je refuse l'application de l'abattement pour l'année 2022

Le salarié : signature

le

Audiens

WEB CONFERENCE

On se retrouve le :

- Vendredi 18 mars 2022

⌚ 10h00 à 10h30

🔗 Engager et payer des artistes étrangers

@ Inscription sur webikéo : <https://webikeo.fr/chaine/audiens/>

Informations employeur
01 73 17 39 32